



Devoirs des grands parents

Par **famille75**, le **04/11/2009** à **15:44**

Bonjour,

Ma question concerne les devoirs des grands parents envers leurs petits enfants : existe-t-il une clause qui les "obligerait" de rester en contact avec leurs petits enfants? (vu qu'il y en a une concernant leur droit de voir les petits enfants). Je pose cette question dans le contexte suivant :

Ma fille est devenue dépressive suite au décès de son père jusqu'à faire une tentative de suicide. Depuis sa maladie, ses grands parents paternels l'ont abandonné (depuis 4 ans déjà, ils n'ont plus de contact avec elle) car ils refusent de croire en sa maladie. Hors, ma fille (16 ans) n'est toujours pas sortie de sa maladie et aurait notamment besoin de ses "racines paternelles" pour se reconstruire. Existerait il une obligation, un devoir "d'assistance" des grands parents vis à vis de ma fille ? Ou dans l'autre sens : quel est de droit de ma fille d'être en contact et soutenue par ses grands parents ?

En vous remerciant de votre réponse,
Cordialement.